



HAL
open science

PROJETS MULTI-ACTEURS ET POLITIQUES PUBLIQUES : UN MOYEN DE DEVELOPPER LES SYSTEMES BAS INTRANTS ET L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?

Aurélie Cardona, Claire Lamine

► **To cite this version:**

Aurélie Cardona, Claire Lamine. PROJETS MULTI-ACTEURS ET POLITIQUES PUBLIQUES : UN MOYEN DE DEVELOPPER LES SYSTEMES BAS INTRANTS ET L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?. Symposium ISDA 2010 : innovation et développement durable dans l'agriculture et l'agroalimentaire, cirad, Jun 2010, Montpellier, France. 11 p. hal-00519567

HAL Id: hal-00519567

<https://hal.science/hal-00519567>

Submitted on 20 Sep 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



PROJETS MULTI-ACTEURS ET POLITIQUES PUBLIQUES : UN MOYEN DE DEVELOPPER LES SYSTEMES BAS INTRANTS ET L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?

Aurélie CARDONA*, Claire LAMINE **

* INRA Eco-Innov, Avenue Lucien Brétignières 78850 Thiverval-Grignon/
EHESG GSPR, 131 Bd St Michel 75005 Paris, France.
aurelie.cardona@grignon.inra.fr

** INRA, Eco-Développement,
Domaine St-Paul, site Agroparc 84914 Avignon cedex 9, France.
claire.lamine@grignon.inra.fr

Résumé — Projets multi-acteurs et politiques publiques : un moyen de développer les systèmes à bas intrants et l'agriculture biologique ? Dans un contexte où l'agriculture et notamment le système de protection des cultures actuel sont fortement critiqués, diverses politiques en faveur de changements de pratiques agricoles ont été mises en œuvre, mais leur efficacité reste souvent limitée. D'autres formes d'incitations semblent se développer, qui méritent d'être étudiées. Le développement de la multifonctionnalité de l'agriculture et sa périurbanisation conduisent ainsi des acteurs divers (résidents, associations environnementales, collectivités territoriales) à s'intéresser aux questions agricoles et interagir avec des agriculteurs notamment sur les questions de réductions d'utilisation des intrants de synthèse. Notre travail s'intéressera à ces interactions entre agriculteurs et acteurs non agricoles pour tenter de comprendre si elles peuvent influencer les processus de transition vers des systèmes bas intrants et vers l'agriculture biologique. L'objectif de cette étude est de démontrer le rôle des projets territoriaux multi-acteurs émanant de la société civile dans l'adoption de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement. Selon nos premiers résultats, il semble que seule une forte articulation avec l'action publique permet à la mobilisation collective d'acteurs de la société civile d'avoir des effets tangibles sur l'écologisation des pratiques agricoles

Mots-clés : changement, pratiques agricoles, porteurs d'enjeux, collectifs.

Abstract — Multi-actor projects and participative policies: a way of developing sustainable and organic farming? In a context where agriculture and crop protection systems are strongly criticized, public policies are implemented in order to favor changes of farming practices, but their efficiency is yet limited. However, other forms of incitation are developed and little is known about these. With the development of multifunctional agriculture and an increasing urbanization, several actors, such as residents as well as environmental organizations and local administrations get interested in agricultural issues and interact with farmers. Our work is focused on these interactions between farmers and other actors to understand if and how they can influence the conception of farmers' work and the transition toward a more sustainable agriculture. The overall aim of this paper is to demonstrate the significance of multi-actor and territorial grassroots movements to encourage the adoption of sustainable agriculture. According to our first results, it seems that mobilization of various stakeholders in addition to public support might be the successful combination in favor of transition processes towards more ecological farming practices.

Keywords: change, farming practices, stakeholders, grassroots movements

INTRODUCTION

L'intégration croissante d'objectifs de protection de l'environnement par les institutions et les acteurs économiques amène certains auteurs à penser que nous sommes entrés dans un nouveau paradigme de développement : la modernisation écologique (Spaargaren et Mol, 1992 ; Mol et Spaargaren, 2005). Selon eux, cette intégration des enjeux environnementaux conduirait à la formation de nouveaux agencements entre intervention publique, acteurs économiques privés, comportements des consommateurs et citoyens, conduisant progressivement à une transformation des systèmes de production et des modes de régulation dans le sens d'un meilleur respect de l'environnement. Cette modernisation écologique serait également à l'œuvre dans le domaine agricole notamment à travers une re-territorialisation des systèmes de production, le renforcement des liens entre production et consommation, et la mise en place de nouvelles règles de gouvernance intégrant des institutions décentralisées et des associations (Van der Ploeg *et al.*, 2000 ; Marsden, 2004).

En France, le processus d'élaboration du Grenelle de l'environnement entamé en 2008, les textes et plans qui en découlent aujourd'hui comme Ecophyto 2018¹, la multiplication des politiques locales de soutien à agriculture biologique et de protection de la qualité de l'eau témoignent effectivement d'une certaine écologisation des politiques publiques (Deverre, de Sainte Marie, 2008). Cependant les effets en termes de changements de pratiques agricoles et notamment de réduction d'utilisation d'intrants de synthèse restent assez limités, de même que le nombre d'exploitations en agriculture biologique est assez faible en France comparé aux pays voisins. Mais les politiques publiques sont-elles les seuls dispositifs capables de favoriser une véritable écologisation des pratiques ? Comme le suggèrent certains théoriciens de la modernisation écologique, d'autres formes d'incitations associées à des modes de gouvernance intégrant institutions et société civile pourraient-elles jouer un rôle efficace ?

De fait, de plus en plus d'acteurs, en particulier des acteurs non agricoles (agences de l'eau, élus locaux, collectivités territoriales, associations environnementales, riverains...) s'intéressent aujourd'hui aux questions agricoles et interagissent avec les agriculteurs. Cette tendance est renforcée par le développement des espaces périurbains où les confrontations entre agriculteurs et non-agriculteurs sont multipliées (Lémery, 2003 ; Germain *et al.*, 2005 ; Duvernoy, 2009). Ainsi voit-on se développer de nombreux projets amenant des porteurs d'enjeux divers à travailler ensemble : les systèmes agroalimentaires localisés (De Sainte Marie, Muchnik, 2010), les groupes pluri-acteurs mobilisés autour la conservation génétique des espèces animales et végétales (Lauvie A. 2007 ; Albaladejo, 2009), ou encore les dispositifs participatifs de gestion de l'eau (Allain, 2001). Notre travail s'intéresse à des projets émanant d'une mobilisation collective issue de la société civile, sans dispositif formel au départ et qui au fil du temps rassemblent différents porteurs d'enjeux afin de promouvoir des changements de pratiques agricoles. Il vise à comprendre à quelles conditions ces projets peuvent effectivement favoriser ces changements.

Pour cela, nous avons étudié deux territoires franciliens, qui ont pour point commun de se caractériser par des paysages banals et une « nature ordinaire » (Mougenot, 2003) pour

¹ Le Grenelle de l'Environnement a conduit à l'élaboration d'un plan visant une réduction de 50% des usages des pesticides dans un délai de 10 ans, "si possible" : le plan Ecophyto 2018. Ce plan s'inscrit dans un cadre d'action communautaire : la directive 2009/128 qui a pour objectif une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable et impose aux États membres d'adopter des plans d'action nationaux.

lesquels la mobilisation des acteurs ne va pas nécessairement de soi, et qu'il serait aisé de délaisser au profit de territoires plus riches en aménités. Le premier terrain d'étude se situe en Essonne, sur le plateau de Saclay et sa bordure. Ici, le projet visant à écologiser les pratiques agricoles découle de la mobilisation des riverains et des associations locales pour limiter l'étalement urbain et préserver un cadre de vie ouvert et agricole. Si pendant longtemps cette mobilisation n'eut que très peu de prise sur les pratiques agricoles, récemment les choses ont évolué et nous verrons que ceci est en lien avec le fait que cette mobilisation bénéficie désormais de soutiens croissants de la part des autorités publiques locales. Le deuxième terrain se situe en Seine et Marne, dans un bassin versant désigné comme territoire prioritaire pour la protection et la reconquête de la qualité de l'eau. Sur ce terrain, c'est une association d'usagers de l'eau² qui est à l'origine de la mobilisation pour les changements de pratiques agricoles. Contrairement au premier cas, cette association a obtenu le soutien des pouvoirs publics assez rapidement après sa création, mais les effets de son action restent assez limités en partie du fait que l'implication des acteurs relève plus d'une participation formelle que d'une réelle mobilisation.

Dans ces deux cas, les agriculteurs ont pour horizon la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de 50% en 2018 prévue dans le plan Ecophyto et nous montrerons comment ceci permet la construction d'un enjeu commun avec les acteurs non agricoles mobilisés localement. Sur cette base, c'est la combinaison de ces mobilisations issues de la société civile et de l'action publique, notamment des collectivités territoriales, qui semble être à même de favoriser réellement les changements de pratiques.

Après une présentation plus détaillée de ces cas et de la chronologie des mobilisations, nous analyserons les interactions entre acteurs agricoles et non agricoles, la construction de ces collectifs multi-acteurs, puis les effets de ce type d'initiative sur les changements de pratiques agricoles.

1. MOBILISATIONS EN FAVEUR DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES DANS DEUX TERRITOIRES FRANCILIENS

1.1. Un projet multi-acteurs émanant de riverains et consommateurs : encourager les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement pour préserver un territoire agricole menacé.

En premier lieu, nous avons étudié le cas du plateau de Saclay où la dynamique multi-acteurs émane directement d'une mobilisation de la société civile. Une vingtaine d'entretiens ont été réalisés auprès d'acteurs du monde associatif, du monde institutionnel et d'agriculteurs en vue de saisir l'histoire de cette mobilisation mais également les actions actuelles de ces acteurs. Parallèlement, un suivi de divers moments collectifs sur une durée de 18 mois a permis de mieux comprendre la nature de leurs interactions.

Depuis le début des années 70, de nombreuses associations environnementales locales ont été créées à la suite de projets d'urbanisation ou d'infrastructures routières sur des espaces verts ou terres agricoles, et se sont fédérées pour la plupart dans une union formelle depuis 1988. Plus récemment, au début des années 2000, un groupe de riverains, interpellé par la création d'un centre commercial près de chez eux à Palaiseau, a décidé de réagir également. Ce groupe soutenant la candidature de Pierre Rabhi³ aux élections

² Membres actuels de l'association : les services de l'Etat, les collectivités territoriales et intercommunalités, l'Union des Maires 77, les Gestionnaires de services d'eau, la profession agricole, le monde industriel, le monde associatif et des experts.

³ Agriculteur et écrivain, Pierre Rabhi est un pionnier de l'agriculture biologique. Il est aujourd'hui reconnu expert international pour la sécurité alimentaire et a participé à l'élaboration de la Convention

présidentielles de 2002, s'est largement étoffé à ce moment et par ce biais là. Suite à plusieurs rencontres avec ce candidat, ces riverains ont été sensibilisés aux notions d'échange et interdépendance entre citoyens et agriculteurs et ont décidé de contacter les agriculteurs de leur territoire dans ce sens. Suite à la réponse d'un agriculteur sur les 8 encore en activité, une Amap (Association d'aide au Maintien de l'Agriculture Paysanne) a été créée fin 2003, produisant pommes de terre, lentilles et farine « sans pesticides » sur 4ha d'une exploitation de 237ha. Au-delà de l'objectif de production d'aliments, il s'agissait de créer des liens forts entre agriculteurs et urbains et de faire évoluer les pratiques agricoles vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Parallèlement, afin de sensibiliser un large public à la préservation des terres agricoles, ces riverains se sont investis dans une multitude d'associations environnementales locales déjà préexistantes. Ils se sont notamment impliqués dans l'association Terre et Cité, composée de différents collèges rassemblant des élus, des agriculteurs et des associations et qui réalisait alors un audit patrimonial pour favoriser une meilleure « coopération entre agriculture et cités sur le territoire du plateau de Saclay » (2002-2003).

Dans la continuité des projets d'urbanisation des années 60, une Opération d'Intérêt National (OIN) pour aménager ce territoire a été lancée en 2005, ce qui a ravivé la contestation locale. Si les anciennes associations environnementales sont toujours actives dans cette contestation, lors de l'annonce de ce nouveau plan d'aménagement, un certain nombre d'acteurs à l'origine de l'Amap sont eux aussi devenus des éléments incontournables en se plaçant comme défenseurs légitimes des questions agricoles et du territoire. Ces mobilisations ont notamment contribué à inscrire la préservation de 2300ha de terres agricoles dans le Schéma directeur de la région Ile de France adopté en septembre 2008.

Depuis l'obtention de cette préservation, les anciennes associations environnementales locales sont plus ou moins entrées en sommeil, alors que le rôle des acteurs de l'Amap comme défenseurs des terres agricoles a été institutionnalisé par l'obtention de financements des collectivités locales (communes, Conseil Général). Ils ont notamment été soutenus pour la réalisation d'une ferme urbaine sur des terres agricoles non occupées, l'embauche d'un consultant pour la réalisation d'une étude de faisabilité de la mise en place de circuits courts pour l'approvisionnement de la restauration collective locale et le financement d'un groupe d'étudiants chargé d'évaluer les conditions de mises en œuvre d'un tel projet. Suite à ces différents travaux, l'association et un certain nombre de financeurs de l'étude souhaitent aujourd'hui réactiver l'association Terre et Cité évoquée plus haut, notamment en lui permettant d'embaucher un chargé de mission et de réinvestir ainsi sa vocation initiale de coopération entre agriculture et cités, puisqu'il s'agirait de concrétiser le projet agri-urbain d'approvisionnement de la restauration collective via des circuits courts.

A travers cette rapide description chronologique, nous identifions les différentes étapes qui se sont succédé au fil du temps. Dans un premier temps, il s'agissait d'une mobilisation collective émanant de la société civile en vue de la préservation des terres agricoles et de changements de pratiques agricoles. Puis cette mobilisation a peu à peu intéressé un nombre croissant de porteurs d'enjeux, notamment les agriculteurs et les collectivités locales, pour finalement aboutir à la mise en place d'un collectif interagissant pour la mise en œuvre d'actions concrètes.

des Nations Unies pour la lutte contre la désertification. Il est l'initiateur du Mouvement pour la Terre et l'Humanisme. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont *Paroles de Terre, du Sahara aux Cévennes*, *Conscience et Environnement* ou *Graines de Possibles*, co-signé avec Nicolas Hulot.

1.2. Un projet multi-acteurs autour de la protection de la qualité de l'eau : de la mobilisation collective environnementale à la gestion concertée ?

Dans notre deuxième territoire, le bassin versant de l'Ancoeur en Seine et Marne, nous retrouvons globalement le même type de chronologie de mise en place du collectif, même si la dynamique – plus ancienne – n'a pas pu être observée directement. Le collectif s'est également formé à partir d'une mobilisation émanant de la société civile, et formalisé en comité d'usagers de l'eau en 1994. Ce comité n'intégrait pas au départ les agriculteurs qui se sentaient alors désignés comme des « pollueurs » sans avoir droit de réponse à cette accusation. En 2001, prenant la suite de ce comité d'usagers de l'eau, une association intégrant un plus grand nombre de porteurs d'enjeux dont cette fois les agriculteurs a été créée avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil régional d'Ile de France, et les Conseils généraux de Seine-et-Marne, de l'Essonne et du Val de Marne. Aujourd'hui, l'association, employant 10 salariés, a plusieurs missions sur son territoire de compétence comprenant 223 communes. Elle doit réaliser des diagnostics des pratiques phytosanitaires, identifier les zones vulnérables, élaborer un programme d'action visant le « 0 phyto » pour la DDEA, protéger un site pilote d'engouffrement des eaux superficielles vers la nappe et le site d'extraction des calcaires de Champigny, et enfin informer et sensibiliser. Un animateur agricole travaille plus particulièrement sur le bassin versant de l'Ancoeur qui comprend 12 communes. Depuis 2007, il a en charge l'accompagnement des agriculteurs contractualisant une mesure agri-environnementale (MAE) Eau territorialisée – dans laquelle, en 2010, 28 agriculteurs sont engagés, sur un total de 138 agriculteurs sur le territoire. Cette MAE implique de réduire de 50% en 5 ans l'apport en produits phytosanitaires – herbicides inclus – par rapport à la référence territoriale. La rémunération est d'au maximum 149€/ha engagé/an.

Dans ce cas-ci, les pouvoirs publics ont donc soutenu depuis longtemps une initiative émanant de la société civile et regroupant des acteurs diversifiés qui sont formellement membres de l'association et se rencontrent une fois par an lors de l'assemblée générale. La composition très diversifiée de l'association pourrait laisser penser qu'on est en présence d'une dynamique multi-acteurs active. Cependant, ses effets sont encore assez limités : faible nombre de MAE contractualisées, méconnaissance de l'association Aquil'Brie de la part de nombreux agriculteurs. Devant ces limites, l'association a décidé d'associer concrètement et localement les différents acteurs aux actions de terrain. Il semblerait donc qu'une réelle dynamique associant divers acteurs soit en construction depuis peu, et ce, afin d'atteindre les objectifs de réduction d'utilisation des intrants de synthèse. Nous retrouvons donc bien le même type de dynamique que dans notre premier cas, même si l'enchaînement des différentes étapes n'est pas aussi linéaire : d'abord, l'émergence d'une mobilisation collective issue de la société civile, ensuite, l'intéressement de divers porteurs d'enjeux et notamment des pouvoirs publics, mais pour en arriver à la création d'un dispositif associant réellement tous les porteurs d'enjeux, nos acteurs doivent en repasser par une remobilisation et une redynamisation locale.

2. CONSTRUCTION DE COLLECTIFS D'ACTEURS HETEROGENES

Dans les deux cas, on l'a vu, les acteurs étudiés sont issus d'univers très diversifiés (agricole, institutionnel, associatif et environnementaliste...) et tentent d'agir ensemble sans qu'un dispositif d'action soit véritablement préétabli. Nous verrons ici comment se construisent ces projets multi-acteurs qui sont assez peu étudiés dans le domaine agricole.

2.1. Mise en présence d'acteurs aux intérêts divergents.

Pour chacun des terrains étudiés nous allons voir que divers acteurs parviennent à se réunir autour d'un enjeu commun – les changements de pratiques agricoles – sur un même territoire, malgré de fortes divergences d'intérêts.

Tout d'abord, sur chacun des territoires les différents acteurs n'ont pas nécessairement la même vision de l'espace qui les entoure. En ce qui concerne le plateau de Saclay, riverains et acteurs associatifs voyaient dans le premier temps de leur mobilisation, le plateau

céréalière comme un espace ouvert à préserver contre l'étalement urbain et un espace de loisir. Les agriculteurs le voient, eux, comme un outil de travail (« *les meilleures terres de France* »), menacé par l'urbanisation croissante, et d'ailleurs parfois trop proche de la ville « *Cultiver des champs autour d'une ville nouvelle, c'est pas mon truc [...] la nuit quand on travaille à la moisson [...] on voit la Tour Eiffel.* » (Agriculteur du plateau de Saclay). En Seine et Marne, le territoire est vu comme un bassin versant à protéger de la pollution des pesticides par les organismes de gestion de l'eau et l'association de d'usagers de l'eau, mais ici aussi les agriculteurs le voient comme un outil de production, où les bosquets sont gênants car ils abritent du gibier et où, bien souvent, le fait de vivre dans un paysage banal - voire un « *non-paysage* », comme le dit un agriculteur - ne favorise pas la prise en compte de l'environnement dans leurs pratiques agricoles.

D'autre part, cette multiplicité d'acteurs intéressés à l'agriculture lui attribue des fonctions diverses. Ainsi, si la majorité des agriculteurs revendiquent toujours la fonction productive et rémunératrice de leur activité, les acteurs non agricoles mettent le plus souvent en avant sa fonction environnementale et paysagère (Hervieu, Viard, 2001).

Enfin, dans les territoires qui nous concernent ici, les relations de coopération entre acteurs agricoles et acteurs non agricoles ne vont pas de soi. D'une façon générale, le monde agricole professionnel se méfie des associations environnementales et des riverains, vus comme porteurs d'un discours écologiste contre l'agriculture productiviste. Par ailleurs, sur le plateau de Saclay, les agriculteurs sont historiquement méfiants envers les collectivités territoriales qui grignotent régulièrement les surfaces agricoles pour des projets d'aménagements urbains et qui paradoxalement se mêlent désormais de préservation de l'agriculture, compétence que leur dénie certains agriculteurs.

Nos collectifs d'acteurs, issus d'un même territoire sont donc animés par des intérêts divergents, ont des représentations diverses de ce territoire et sont soumis à des contraintes différentes, ce qui ne favorise pas la concertation et aboutit d'ordinaire à une réaffirmation des intérêts de chacun (Ruault, Lémery, 2009). Cependant, un suivi sur la durée de ces dynamiques multi-acteurs sur le terrain nous a montré que des évolutions en faveur d'un rapprochement entre ces différents acteurs étaient à l'œuvre, permettant de les réunir autour d'un même enjeu, les changements de pratiques agricoles.

2.2. Apprentissages et construction du collectif

Ce rapprochement résulte non seulement d'une relative convergence entre les positions environnementalistes de certains acteurs non agricoles et les exigences de réduction des intrants imposées aujourd'hui aux agriculteurs, mais ils résultent aussi d'ajustements réciproques. Ces acteurs divers ont de multiples occasions de se côtoyer et il semblerait que l'on aboutisse aujourd'hui dans les 2 cas à une meilleure intercompréhension et ce, alors que la construction des collectifs et leurs chronologies ne sont pas tout à fait identiques.

Comme on l'a vu plus haut, sur le plateau de Saclay, le collectif s'est construit à partir d'une mobilisation collective émanant de la société civile, il est ensuite parvenu à intéresser progressivement un agriculteur sur la base d'un projet concret, l'Amap, puis les pouvoirs publics et d'autres porteurs d'enjeux, pour parvenir enfin à construire un espace d'action commun. Dans notre deuxième cas, en Seine et Marne, la mobilisation collective a bénéficié plus rapidement de soutiens publics, un dispositif formel minimum a été défini à ce moment là invitant les représentants des divers organismes à une réunion générale une fois par an à l'échelle de toute la nappe phréatique de Champigny. Cependant, localement, ces acteurs de terrain n'avaient pas nécessairement un projet commun. Afin de parvenir à créer un collectif en mesure d'agir, il a fallu relancer une dynamique de coopération sur le terrain. Ainsi l'association d'usagers de l'eau entreprend des actions communes comme des tours de plaine sur les pratiques moins consommatrices en intrants où sont conviés tous les acteurs de la filière agricole (coopératives, négociants, chambre d'agriculture) et tente par ailleurs de se rapprocher des technico-commerciaux qui conseillent les agriculteurs dans leurs achats de produits, afin de pouvoir mieux négocier l'apport d'intrants de synthèse.

« Maintenant, certains agriculteurs [...] au moment de faire les programmes prévisionnels, ils nous contactent, il y a le technicien de coopérative et nous. » (Animateur agricole de l'association d'usagers de l'eau, bassin versant de l'Ancoeur)

Si la chronologie d'intéressement des acteurs et de construction du collectif n'est pas la même sur nos deux territoires : celle du plateau de Saclay semblant assez linéaire dans sa progression, tandis que pour l'Ancoeur des allers-retours ont été nécessaires ; les processus d'apprentissages s'avèrent assez similaires. En effet, dans les deux cas, se sont des échanges fréquents entre les différents acteurs qui ont fait évoluer les valeurs et représentations en produisant des ajustements intersubjectifs (Mead, 1934 ; Darré, 1994). Bien que les discussions aient été difficiles dans les premières années, les échanges fréquents ont permis aux acteurs de s'ouvrir les uns aux autres autant sur un plan concret – récemment des agriculteurs ont par exemple ouvert leurs fermes aux visiteurs – que sur le plan des conceptions : *« C'est compliqué, mettre en rapport des gens qui ont pas du tout la même vue d'esprit sur ce que c'est que le développement durable, [...] la protection de la planète [...]. Globalement il y a 6 ans, j'avais pas du tout ouvert la porte sur cette chose là, sur cette réflexion là. » (Agriculteur, plateau de Saclay).*

Ce ne sont pas seulement les conceptions des acteurs du monde agricole qui évoluent, mais aussi celles des autres acteurs, comme les collectivités locales et les associatifs. Ces acteurs, souvent porteurs d'un discours en faveur de l'agriculture biologique et de changements de pratiques assez radicaux, ont peu à peu appris à prendre en compte les contraintes de la conduite d'une exploitation et ont modifié leurs positions. Ainsi, sur le plateau de Saclay, associations et collectivités n'attendent plus une restauration collective approvisionnée en circuits courts et en produits biologiques, mais souhaitent déjà mettre en œuvre un approvisionnement d'origine locale par une agriculture propre. En Seine et Marne, on repère un ajustement du même ordre : l'association d'usagers de l'eau, qui avait tendance à ne préconiser que la production intégrée ou l'agriculture biologique comme systèmes de culture alternatifs, met depuis peu en avant d'autres techniques par des formations sur les couverts végétaux, les semis sous-couvert ou l'agronomie des sols.

Des recadrages ont donc eu lieu, et certains acteurs se sont même vus attribuer de nouveaux rôles (Goffman, 1991) : certains acteurs très mobilisés au sein de l'Amap du plateau de Saclay et de l'association Terre et Cité se désignent eux-mêmes désormais non plus tellement comme des militants écologistes mais comme des « facilitateurs », ce qui rejoint un terme utilisé dans certains travaux sur l'appui technique aux changements de pratiques agricoles (Roling et Wagemakers, 2000). Habités à travailler avec les agriculteurs et les collectivités, les acteurs associatifs s'estiment en mesure de « faciliter » l'apprentissage de la coopération entre ces différents types d'acteurs et ainsi peut-être de « faciliter » les changements de pratiques. En Seine et Marne, l'association d'usagers de l'eau voit aussi son rôle évoluer. Si ses salariés sont encore parfois désignés comme des « écolos » par les agriculteurs, ils sont aussi ceux qui connaissent le terrain et pourront faire remonter leurs demandes aux pouvoirs publics, si une réglementation favorisant la réduction d'intrants est mal adaptée à leurs terres ou à leurs contraintes.

Ces apprentissages et ajustements entre acteurs ont permis une reconnaissance mutuelle et la construction partagée d'un enjeu commun : les changements de pratiques agricoles. *« A un moment, si on veut faire un partenariat il faut que les deux changent, que les deux fassent une partie du chemin » (Président de l'Amap, plateau de Saclay)*

3. LES PROJETS MULTI-ACTEURS : UN ACOMPAGNEMENT POTENTIEL POUR LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES AGRICOLES

Sur les terrains que nous avons étudiés des collectifs sont donc en construction, et nous allons maintenant analyser leur influence sur les pratiques agricoles.

3.1. Effets d'une action collective en construction.

Un des premiers apports de la formation de ces collectifs est l'implication d'un maximum d'acteurs autour des changements de pratiques agricoles. Ce rassemblement d'une

multitude d'acteurs permet en effet de légitimer la nécessité de faire évoluer les pratiques agricoles et la manière dont cela doit se faire.

« On voulait absolument travailler via la chambre d'agriculture qui elle était là pour nous dire : attention vous pouvez y aller ou non. Là, il fallait absolument que la chambre d'agriculture soit l'interface. [...] moi, je voulais pas travailler simplement tout seul avec une association environnementale, après on peut se faire ou manipuler, ou on sait pas où on va. » (Agriculteur, bassin de l'Ancoeur).

L'implication d'acteurs pouvant être des clients potentiels – les collectivités pour le projet de restauration collective en circuits courts sur le plateau de Saclay, ou les organismes stockeurs, négociants et coopératives, en Seine et Marne – développe également un contexte favorable aux changements de pratiques. En effet, un des freins des changements de pratiques peut être le manque d'organisation des débouchés. Or, ce genre de collectif peut mettre en valeur l'intérêt pour les potentiels acheteurs de s'intéresser aux productions locales plus respectueuses de l'environnement, et de leur côté les agriculteurs peuvent rencontrer de potentiels clients pour ces productions.

Par ailleurs, si l'on a vu que les agriculteurs s'engageaient peu dans les dispositifs de changements de pratiques tels que les MAE, en revanche, l'articulation de différents points de vue sur ce que doivent être des pratiques agricoles peu consommatrices en intrants de synthèse permet l'émergence d'une multitude de références à proposer aux agriculteurs. Ainsi, sur le bassin de l'Ancoeur si la chambre d'agriculture apparaît comme prônant les systèmes de production intégrée, l'association d'usagers de l'eau propose depuis quelques temps des formations au semis sous couvert, à l'utilisation des couverts végétaux pour la réduction d'intrants, tandis que les organismes stockeurs se concentrent plus sur la réduction de dose. Les agriculteurs ont donc accès à une panoplie de pratiques et de référentiels dans lesquels notre enquête montre qu'ils « piochent » pour « bricoler » des systèmes intermédiaires moins consommateurs en intrants.

3.2. Un processus de modernisation écologique à l'œuvre ?

Nous l'avons vu, les collectifs étudiés sont formés à partir d'une mobilisation de militants globalement intéressés à la protection de l'environnement, cette mobilisation agrège ensuite des acteurs aux intérêts divergents et notamment des agriculteurs et surtout des acteurs publics, ce qui permet enfin la création d'un collectif facilitant l'adoption de pratiques économes en intrants de synthèse. Mais de quelle manière interagissent et agissent les acteurs au sein de ce collectif ? A priori, on pourrait penser être en présence d'une forme d'action collective telle que la définit Daniel Cefaï (2007) : « le concept d'action collective renvoie à toute tentative de constitution d'un collectif, plus ou moins formalisé et institutionnalisé par des individus qui cherchent à atteindre un objectif partagé, dans des contextes de coopération et de compétition avec d'autres collectifs. ». Cependant, si nos acteurs ont bien un enjeu commun – les changements de pratiques agricoles – il ne s'agit pas pour autant d'un « objectif partagé ». En effet, tous n'ont pas tous la même position face aux changements de pratiques agricoles. Les associations environnementales se mobilisent pour une évolution vers des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, tandis que les agriculteurs et le monde professionnel agricole, ayant pour horizon le plan Ecophyto 2018, oscillent entre temporiser ces changements et les anticiper de la manière la plus avantageuse et progressive possible (Lamine, 2010). Enfin, les collectivités territoriales qui incitent aux changements de pratiques agricoles doivent néanmoins représenter si ce n'est concilier l'intérêt de tous. Ainsi, on pourrait parler d'une « action commune », que Livet et Thévenot (1994) définissent comme prenant en compte les interprétations de chacun pour un résultat commun souhaité : ici, une transition vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement respectant les intérêts de chacun.

De fait, nous sommes plus en présence d'une forme de gouvernance qui vise à *faciliter* les changements de pratiques que d'une véritable action collective ayant *pour objectif* les changements de pratiques. On retrouve ici la notion d'agencements entre société civile, institutions et acteurs économiques au fondement des processus de modernisation

écologique décrits par Mol et Spaargaren (2005), et qui permettent justement de créer des conditions favorables pour des pratiques plus environnementales. En effet, nos différents acteurs ont des intérêts divergents mais agissent ensemble pour intégrer des enjeux environnementaux et leurs actions communes sont régulées et soutenues par les acteurs publics. Cependant, il nous semble que les collectifs décrits ici ne se limitent pas à des agencements d'acteurs ou des processus multi-acteurs fluides, mais qu'ils sont enracinés dans un milieu (Simondon, 1958; Chateauraynaud, 2003 ; Roux, 2006) de par les interactions répétées entre les différents acteurs et leur environnement. A ce titre, nos analyses font écho à celles de Marsden (2004) et Van der Ploeg (2000) qui décrivent des processus multi-acteurs associant société civile, acteurs économiques et monde agricole, ancrés localement et renforcés par des politiques décentralisées – et conduisent, par ailleurs, comme nous le verrons en conclusion, à pointer le même type de limites.

CONCLUSION

Les collectifs multi-acteurs émergeant de la société civile et soutenus par les pouvoirs publics font désormais partie des modes de gouvernance territoriaux, comme cela a été bien étudié au sujet de projets de développement local et d'aménagement (Claeys-Mekdade, 2003). Cependant, peu de ces projets multi-acteurs s'intéressent directement à l'évolution des pratiques agricoles et à leur écologisation. Sur les deux terrains étudiés ici, suite à des mobilisations collectives prônant des changements de pratiques agricoles, des collectifs de gouvernance composés de porteurs d'enjeux différents se sont formés avec le soutien des pouvoirs publics en vue de faciliter les transitions vers des systèmes écologisés (à bas niveaux d'intrants ou en agriculture biologique). Néanmoins, si ces collectifs d'acteurs aux intérêts divergents et la gouvernance qui en découle font émerger un contexte favorable aux changements de pratiques, suffisent-ils pour autant à déclencher des processus de transition ?

Tout d'abord il est important de noter que si ces collectifs multi-acteurs transforment le milieu local en le rendant plus propice aux changements de pratiques, ils semblent avoir une faible prise directe sur les pratiques agricoles. Celles-ci restent en effet très dépendantes des demandes du marché et plus largement des interdépendances propres au système agro-alimentaire. D'autre part, les acteurs non agricoles effectuent davantage un travail d'animation que de véritable conseil technique, lequel reste globalement entre les mains des organismes du secteur professionnel agricole (coopératives, négociants, chambre d'agriculture) largement marqué dans ce secteur par le syndicat dominant, peu favorable jusqu'à présent aux démarches de réduction d'intrants. Un des effets de ces collectifs sera justement peut-être, à terme, de faire évoluer les possibilités du marché voire même d'infléchir la position du secteur professionnel quant au développement de systèmes bas intrants.

D'autre part, les actions de ces collectifs multi-acteurs n'étant pas inscrites dans des dispositifs bien définis ni suivis par des indicateurs de performance (pas d'objectif à atteindre en nombre de MAE contractualisées sur le bassin de l'Ancoeur, pas de suivi technique de l'évolution des pratiques sur le plateau de Saclay), il est très difficile de mesurer l'impact réel de tels collectifs sur les changements de pratiques.

Une autre limite de ces modes de gouvernance tient à ce que, dans un contexte de libéralisation et désengagement de l'Etat, la tentation serait grande de laisser à ces collectifs le soin d'accompagner les processus de transformation comme cela peut être le cas dans certains pays du Sud (Albaladejo *et al*, 2009 ; Bosc *et al*, 2003) avec le risque que certains secteurs soient délaissés au profit d'autres plus exceptionnels par exemple. Nous avons affaire ici à des espaces fortement menacés par des projets d'aménagement étatique, au patrimoine peu développé, à des paysages banals qu'il serait aisé d'abandonner à l'urbanisation. Au début de notre travail de terrain, certains agriculteurs avouaient même être prêts à quitter leurs terres, et on peut se demander si les acteurs auront sur le long terme la volonté de défendre ces projets en faveur de changements de pratiques agricoles. Dans cette optique, même si notre travail s'est concentré sur la mise en place et l'apport des

dynamiques multi-acteurs, nous insistons à nouveau sur l'importance de l'intervention des politiques publiques. En effet, au-delà de fournir, comme on l'a vu, les moyens financiers de ce type de collectif multi-acteurs et de permettre l'action, elles restent l'expression de l'intérêt général et légitime donc les processus de transition. C'est donc bien le couplage entre politiques publiques et projets multi-acteurs qui semble être une combinaison intéressante pour favoriser les processus de transition vers des systèmes à bas niveau d'intrants à l'échelle d'un territoire.

Enfin, à voir se renforcer ces collectifs englobant une grande diversité d'acteurs et visant à toujours plus de consensus, on peut s'interroger sur la possibilité de maintien de forces d'opposition. On l'a vu, les militants à l'initiative des collectifs, au nom de l'action, font évoluer leur position au fil du temps et des interactions pour devenir plus accommodants et conciliants. Cette constatation pourrait être versée au débat sur le rôle respectif de mouvements sociaux de type « gestionnaires » ou « réformateurs » ou au contraire plus « radicaux », dans la perspective de prise en compte des enjeux environnementaux (Buttel, 2000): d'une certaine manière, ces dynamiques multi-acteurs traduisent la « déradicalisation » de mouvements sociaux qui deviennent au fil du temps plus gestionnaires. Ainsi, si ces modèles de gouvernance associant différents porteurs d'enjeux semblent prometteurs, ils comportent certaines limites que l'on ne peut négliger dans une perspective de développement.

BIBLIOGRAPHIE

- ALBALADEJO C., GIRARD N., LABATUT J., 2009, « Du conseil agricole à l'animation d'un réseau d'apprentissage : le cas des safraniers du Quercy », in COMPAGNONE C., AURICOSTE C., LEMERY B., *Conseil et Développement en agriculture. Quelles nouvelles pratiques ?*, Ed Quae/Educagri, 264p, 2009.
- ALLAIN S., Les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) : une procédure innovante de planification participative de bassin, *Géocarrefour, Les territoires de la participation* Vol. 76 n°3, 2001. pp. 199-209.
- BOSC P.-M., MERCOIRET M.-R., SABOURIN E., 2003, Agricultures familiales, action collective et organisations paysannes, *Séminaire Permanent Action Collective. Actes du séminaire*, CIRAD Montpellier, 7p.
- BUTTEL F. H., 2000. Ecological modernization as social theory, *Geoforum*, 31, 57-65.
- CHATEAURAYNAUD F., 2003, « Incontournables présences, L'exercice de la vigilance sous contrainte du principe de précaution », in GILBERT C., (dir), *Risques collectifs et situations de crise. Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, Paris, l'Harmattan, 2003, p111-125.
- CLAEYS-MEKDADE C., 2003, *Le lien politique à l'épreuve de l'environnement: expériences camarguaises*, Ed Lavoisier, 246p.
- DARRE J-P., 1994, *Pairs et Experts dans l'agriculture*, Ed Eres, 227p.
- DE SAINTE MARIE C. ET MUCHNIK J. (eds.), 2010, *Le temps des SYAL. Techniques, aliments et territoires*. Editions QUAE Cemagref-Cirad-Ifremer-Inra, coll. Paris, p. -39.
- DEVERRE C., SAINTE MARIE (de) C., 2008, L'écologisation de la politique agricole européenne. Verdissement ou refondation des systèmes agroalimentaires ?, *Revue d'Etude en Agriculture et Environnement*, 89, 83-104.
- DUVERNOY I., 2009, « Le conseil agricole public dans l'aire urbaine toulousaine entre développement sectoriel et territorial », in COMPAGNONE C., AURICOSTE C., LEMERY B., *Conseil et Développement en agriculture. Quelles nouvelles pratiques ?*, 2009, Ed Quae/Educagri, 264p.
- GERMAIN P., LE GUEN R., THAREAU B., 2005, *La re-territorialisation du développement agricole : le cas de l'agriculture périurbaine d'Angers*, symposium « territoires et enjeux du développement régional », 15p.
- GOFFMAN E., 1991, *Les Cadres de l'Expérience*, Ed de Minuit, 573 p.

Projet multiacteurs et politiques publiques : un moyen de développer les systèmes bas intrants et l'agriculture biologique
Cardona A., Lamine C.

- HERVIEU B., VIARD J., 2001, *Au bonheur des campagnes*, Ed de l'Aube, 150p.
- LAMINE C., 2010, Anticiper ou temporiser. Injonctions environnementales et recompositions des identités professionnelles en céréaliculture, *Sociologie du travail*, (en révision).
- LAUVIE A., 2007, *Gérer les populations animales locales à petits effectifs : Approche de la diversité des dispositifs mis en œuvre*, Thèse de doctorat.
- LEMERY B., 2003, Les agriculteurs dans la fabrique d'une nouvelle agriculture, *Sociologie du travail*, 45, 9-25.
- LIVET P., THEVENOT L., 1994, « Les catégories de l'action collective », in ORELAN A., *Analyse économique des conventions*, (2004), Ed PUF, 435p.
- MARSDEN T., 2004, The Quest for Ecological Modernisation : Re-spacing rural development and Agri-Food Studies, *Sociologia Ruralis*, 44- 2, 129-146.
- MEAD H. Georges, 1934, *l'Esprit, le soi et la société*, (1963), Ed PUF.
- MOL A.P.J., SPAARGAREN G., 2005, From additions and withdrawals to environmental flows : reframing debates in the environmental social sciences, *Organization Environment*, 18, 91-107.
- MOUGENOT C., 2003, *Prendre soin de la nature ordinaire*, Ed Maison des sciences de l'homme, 230p.
- ROLING N.G., WAGEMAKERS, 2000, *Facilitating Sustainable Agriculture: Participatory Learning and Adaptive Management in Times of Environmental Uncertainty*, Cambridge University Press, 318p.
- RUVAULT C., LEMERY B., « Le conseil de groupe dans le développement agricole et local : pour quoi faire et comment faire ? », in COMPAGNONE C., AURICOSTE C., LEMERY B., *Conseil et Développement en agriculture. Quelles nouvelles pratiques ?*, Ed Quae/Educagri, 264p, 2009.
- ROUX J., 2006, *Etre Vigilant. L'opérativité discrète de la société du risque*, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 270p.
- SIMONDON G., 1958, *Du mode d'existence des objets techniques*, 333p.
- SPAARGAREN G., MOL A. P.J., 1992, Sociology, Environment, and Modernity : Ecological Modernization as a theory of social Change, *Society and Natural Resources*, 5, 323-344.
- VAN DER PLOEG J.D., RENTING H., BRUNORI G., KNICKEL K., MANNION J., MARSDEN T., ROEST K. (de), SEVILLA-GUZMAN E., VENTURA F., 2000, Rural Development: From Practices and Policies towards Theory, *Sociologia Ruralis*, 40, 4, 391-408.